

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON DE LUMBRES
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT L'ORGANISATION D'ACHATS AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation,
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par Monsieur MONTOLIO Raphaël, Gérant de la SAS Trading El, d'organiser des achats au déballage, demeurant au 11-13 Rue des Emeraudes, 69006 LYON reçue le 02/04/2023 et enregistrée sous le n° 2023-05.

ARRETE

Article 1 : Monsieur MONTOLIO Raphaël est autorisé à organiser des achats au déballage le **Mardi 30 Mai 2023**.

Article 2 : Ces achats se dérouleront au café de la gare, 16 rue François Cousin 62380 LUMBRES.

Article 3 : - Madame le Maire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 4 Mai 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **04 MAI 2023**



Le Maire,
Joëlle DELRUE

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20230504-20230005-A1
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023